

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 690

présenté par

Mme Ménard, Mme Lorho, Mme Thill, M. Son-Forget et M. Naegelen

ARTICLE 14

À la seconde phrase de l'alinéa 14, après le mot :

« est »,

insérer les mots :

« motivée et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il serait intéressant que la décision de l'Agence de la biomédecine, en plus de l'avis de son conseil d'orientation, soit motivée et ce afin de montrer la pertinence d'une recherche sur embryon. Rappelons qu'un embryon est la forme la plus jeune de l'être humain.